

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUN 2018**

Délibération
n° 2018.06.241

**Conservatoire Gabriel
Fauré : modification
des tarifs 2018-2019
pour la location
d'instruments et de
salles**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Pierre LEGER

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Joël GUITTON à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.241**

EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE : MODIFICATION DES TARIFS 2018-2019 POUR LA LOCATION D'INSTRUMENTS ET DE SALLES

Par délibérations n° 117 du 15 mars 2018, le conseil communautaire a approuvé les tarifs des droits d'inscription au conservatoire Gabriel Fauré pour l'année scolaire 2018/2019 et a reconduit les tarifs 2016/2017 pour la location d'instruments dans l'attente de la tenue d'une table de travail spécifique sur ce sujet.

En effet, dans la dynamique initiée l'année précédente lors des tables de travail qui ont abouti à la réalisation de la nouvelle grille tarifaire de l'établissement pour les droits d'inscription, une réflexion identique a été menée au sujet des coûts de location proposés par le conservatoire. Ce chapitre 2 a ainsi réuni à nouveau, élus, enseignants, administratifs et parents d'élèves afin de définir les enjeux et la philosophie des locations d'instruments proposées par le conservatoire de GrandAngoulême. Par ailleurs, des précisions ont été apportées au sujet de la mise à disposition des salles avec du personnel.

Les tarifs proposés sont les suivants :

➤ **Chapitre IV – Location d'instruments et de salles**

4.1 - Location de salles

Les précisions suivantes sont insérées sous le tableau des tarifs de location des salles sans personnel:

« Les salles pourront être mises à disposition :

- sans personnel, dans les conditions budgétaires définies dans le tableau précédent.
- avec du personnel, (régisseur, agent d'accueil et agent SSIAP) dans des conditions qui devront être définies à chaque mise à disposition dans une convention spécifique. En fonction du personnel nécessaire à la réalisation de la prestation, le demandeur pourra se voir facturer en sus des montants mentionnés ci-dessus, le coût horaire :
 - d'un agent d'accueil : 27€ de l'heure en semaine
 - d'un agent SSIAP 1 (obligation liée à la qualification d'ERP du conservatoire) : 18,85€ par heure de 6h00 à 21h00 et 20,74€ le reste du temps, nuit et jours fériés compris.
 - d'un agent régisseur technique : 26€ de l'heure en semaine

La gratuité du prêt des salles du conservatoire peut être accordée à des organismes extérieurs sur décision du Président, seule une participation aux fluides sera demandée:

- 60 € pour l'auditorium
- 30 € pour les amphithéâtres et la salle de danse

Une exonération totale pourra néanmoins être autorisée dans des conditions spécifiques soumises à la décision du Président. »

4.2 – Location d'instrument

Prêt sur l'année scolaire :

La location d'instrument est consentie en priorité aux élèves débutants pour une durée maximale de 4 ans, en fonction du nombre d'instruments disponibles. *Une nouvelle demande devra être formulée chaque année aux enseignants.* En cas de demandes supérieures au nombre d'instruments disponibles, la priorité se fera en fonction des QF (au vu du justificatif du montant du QF calculé par la CAF) pour l'année scolaire, soit de début septembre à fin août.

Un tarif unique sera appliqué, sur lequel les quotients familiaux seront déclinés.

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11
Tarif appliqué	20€	25€	30€	35€	50€	80€	115€	155€	195€	245€	290€

La location d'instruments fera l'objet d'une facturation comme pour les droits d'inscription. Une fiche de location avec signature sera ensuite établie et une attestation d'assurance couvrant les dommages liés aux dégradations matériels sera exigée.

En cas de sinistre, GrandAngoulême exigera le remboursement du montant des réparations nécessaires, ou du prix de rachat le cas échéant.

En cas d'arrêt des études ou de restitution de l'instrument, aucun remboursement de la location ne sera effectué. Les instruments seront loués en bon état et devront être retournés, à l'issue de la location, dans les mêmes conditions.

Tout manquement ou anomalie constatée sera à la charge de l'emprunteur.

Prêt occasionnel :

En dehors des activités en partenariat avec le conservatoire impliquant l'utilisation d'instruments et de matériels à titre gracieux, la location occasionnelle de moins de 3 mois peut être consentie essentiellement à destination des élèves de l'établissement. Une attestation d'assurance sera exigée.

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11
Tarif appliqué	5 €	7 €	9 €	12 €	15 €	25 €	40 €	60 €	65 €	70 €	75

Un tarif diminué de 50 % pourra être attribué lors de la location d'un second instrument.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 19 juin 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification des tarifs 2018/2019 du conservatoire Gabriel Fauré pour la location d'instruments et de salles.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 05 juillet 2018